



DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**Exclusivement pour les titulaires des diplômes ouvrant
droit à dispenses suivant la liste ci-dessous :**

- ⇒ **BAC PRO ASSP**
- ⇒ **BAC PRO SAPAT**
- ⇒ **TPAVF**
- ⇒ **DEAES (y compris DEAMP et MCAD)**

NOTICE D'INFORMATIONS ET D'INSCRIPTION

**IFAS SAINT JOSEPH DEAUVILLE
UFA DEAUVILLE / CFA DON BOSCO NORMANDIE**

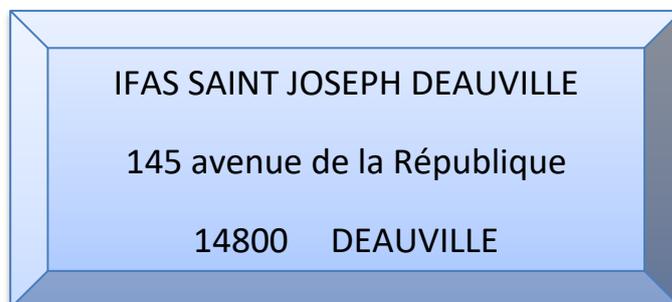
**Ouverture des inscriptions : 17 octobre 2022
Clôture des inscriptions : 1^{er} décembre 2022**

Rentrée le 2 janvier 2023



Une formation aujourd'hui,
un métier demain...

Pour finaliser votre inscription, vous devez transmettre par courrier les pièces ci-dessous à l'adresse suivante :



2 VOIES POSSIBLES :



VOIE 1

Vous avez signé, (ou vous êtes en cours de signature), un contrat d'apprentissage.

La signature du contrat vous dispense d'épreuve de sélection = Entrée directe

Vous référer à la liste des pièces à joindre correspondant à la situation A

Inscriptions du 17 octobre 2022 au 16 décembre 2022

10 places

VOIE 2

Vous n'avez pas encore de contrat d'apprentissage, vous n'avez pas trouvé d'employeur.

Attention : vous devrez avoir trouvé un employeur dans les 3 mois suivant la rentrée, si non, votre formation sera interrompue.

Vous déposez un dossier de sélection qui sera soumis à un jury = entrée si admission

Vous référer à la liste des pièces à joindre ci-dessous correspondant à la voie 2

Inscriptions du 17 octobre 2022 au 1^{er} décembre 2022

Affichage des résultats le 16 décembre 2022

⇒ 2 places



Pièces à envoyer à l'I.F.A.S.,

Si vous relevez de la voie 1 : **Inscriptions du 17 octobre 2022 au 16 décembre 2022**

- ✓ Une photocopie de la **carte nationale d'identité** (recto-verso) ou du **passport** en cours de validité ou d'un **titre de séjour** valide à l'entrée en formation,
- ✓ Une **lettre de motivation avec description du projet professionnel**,
- ✓ Un **curriculum vitae** actualisé,
- ✓ La **copie des originaux des diplômes ou titres**
- ✓ **Une copie du contrat d'apprentissage** signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.
- ✓ **Fiche d'inscription (annexe 1)**
- ✓ **Autorisation de transmission des données (annexe 3)**

Si vous relevez de la voie 2 : **Inscriptions du 17 octobre 2022 au 1^{er} décembre 2022**

- ✓ Une photocopie de la **carte nationale d'identité** (recto-verso) ou du **passport** en cours de validité ou d'un **titre de séjour** valide à l'entrée en formation,
- ✓ Une **lettre de motivation manuscrite**,
- ✓ Un **curriculum vitae** actualisé,
- ✓ Un **document manuscrit de 2 pages maximum** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation,
- ✓ Selon **votre situation** :
 - La **copie des originaux des diplômes ou titres**
 - La copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
 - Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
 - Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive ...) ou scolaire en lien avec la profession d'aide-soignant.
 - Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites vous devez joindre à votre dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence.
- ✓ **Fiche d'inscription (annexe 2)**
- ✓ **Autorisation de transmission des données (annexe 3)**

Tout dossier transmis après la date de clôture des inscriptions ne sera pas traité.



FORMATION EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Conditions d'accès à la formation par la voie de l'apprentissage

- Être âgé(e) de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation et de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. (Aucune dispense d'âge ne sera accordée sauf pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- Être sur la liste des admis.

Arrêté du 07 avril 2020 et du 12 avril 2021 relative aux conditions d'accès à la formation au diplôme d'État Aide-soignant :

La sélection est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier pour apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Le dossier d'inscription fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

a. Dispense de sélection = voie 1 :

Art. 10.- I. - Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations, sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation. Le directeur de l'institut de formation procède à **leur admission directe en formation**, au regard des documents à fournir. (Cf. page 1)

Les personnels visés à l'article 11 (ASH justifiant de plus de 1 an d'ancienneté et les ASH ayant suivi la formation 70 heures) sont directement **admis en formation sur décision du directeur** de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12 de l'arrêté du 12 avril 2021.

b. Présentation de la sélection voie 2 :

Si vous êtes titulaire d'un diplôme ouvrant droit à dispense de formation (cités page 1), les modalités de sélection sont identiques pour tous :

Art. 2. de l'arrêté du 07 avril 2020 – La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base :

- ⇒ d'un dossier de sélection
- ⇒ et d'un entretien

Ils sont destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

Composition du dossier de sélection (voie 2)

Le dossier doit être composé entre autre :

- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages ;



La sélection des candidats de la voie 2 est effectuée par un jury sur la base du dossier et d'un entretien qui doit répondre aux attendus et critères suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

Résultat de l'admission à l'entrée en formation : **voie 2**

Le dossier de sélection doit nous être parvenu **au plus tard le jeudi 1^{er} décembre 2022** (cachet de la poste faisant foi). Vous recevrez une convocation pour **l'entretien qui aura lieu le mercredi 14 décembre 2022**. Les résultats d'admission seront affichés et envoyés par courrier postal le **vendredi 16 décembre 2022**.

a. Liste principale et liste complémentaire

Sont admis dans la limite de la capacité d'accueil autorisée, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis ci-dessus.

Le jury d'admission établit un classement des candidatures retenues au regard des conditions requises.

Chaque institut établit une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.



b. Affichage

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés au siège de l'institut de formation et publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

c. Confirmation

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés (hors samedi, dimanche et fériés) pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Conditions médicales

L'admission définitive est subordonnée :

1° à la production, **au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

2° à la production, **avant la date d'entrée au 1^{er} stage**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues dans le code de la santé publique.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (Selon l'arrêté du 02/08/2013) :

- **DIPHTERIE, TETANOS, POLIO**
- **HÉPATITE B** : il est **impératif d'être immunisé le 1^{er} jour d'entrée au 1^{er} stage**, le protocole étant long, si vous n'êtes pas immunisé, il est conseillé d'enclencher le protocole au moment de l'inscription à la sélection.
- **COVID 19** : schéma vaccinal complet / pass sanitaire valide

Places offertes

Les places offertes à la sélection pour la rentrée de janvier 2023 sont au **nombre de 12 réparties comme suit : 10 places pour la voie 1 et 2 places pour la voie 2**; l'ouverture de la section est conditionnée à un minimum de 8 apprentis.

Cette capacité ne s'applique pas aux candidats inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Coût de la formation en apprentissage

La prise en charge de la formation s'effectue par le biais de l'OPCO de référence de l'établissement avec lequel vous avez signé le contrat d'apprentissage.



Une formation aujourd'hui,
un métier demain...

L'alternance de la formation

L'alternance est sur 12 mois, avec un temps de formation à l'institut et en stage, et un temps chez l'employeur. La durée de la formation théorique et des stages dépend de votre parcours en lien avec le titre ou diplôme que vous avez présenté pour bénéficier d'un parcours partiel (cf liste page 1).

Calendrier de la sélection

Clôture des inscriptions	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022
Entretien de sélection	Mercredi 14 décembre 2022
Affichage des résultats d'admission d'entrée en formation	Vendredi 16 décembre 2022
Rentrée scolaire	Lundi 2 janvier 2023
Signature du contrat avec un établissement de santé	Au plus tard au 2 avril 2023

Règlement Général pour la Protection des Données

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de l'IFAS de Deauville et le respect de ses obligations légales (Article 6 du RGPD, Arrêté du 07 avril 2020 et du 12 avril 2021). Elles sont utilisées par l'IFAS de Deauville pour la gestion de votre dossier d'inscription à la sélection d'entrée en formation d'aide-soignant et sont à usage exclusif de l'IFAS de Deauville. Elles sont conservées par nos soins pendant 5 ans puis supprimées excepté dans le cas où vous intégrez l'IFAS de Deauville auquel cas elles sont transférées vers notre logiciel de gestion de votre formation. Par ailleurs, vos noms et prénoms pourront être diffusés sur Internet.

Vous pouvez vous y opposer à tout moment en vous adressant à l'IFAS de Deauville, 145 avenue de la République 14800 DEAUVILLE

Le responsable de traitement est la Directrice de l'IFAS de Deauville. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté à l'IFAS de Deauville, 145 avenue de la République 14800 DEAUVILLE.
direction@ifas-deauville.fr

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la Directrice de l'Institut de Formation Aide-Soignante de Deauville 145 avenue de la République 14800 DEAUVILLE . direction@ifas-deauville.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).



Une formation aujourd'hui,
un métier demain...

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage contribue à l'insertion professionnelle, il a pour objectif de donner un enseignement théorique, un emploi aux jeunes et d'obtenir un diplôme qualifiant. Tout en travaillant et en respectant le code du travail, l'apprenti se forme à un métier tout le long de son apprentissage. La formation est gratuite pour l'apprenti.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail établi entre l'établissement de santé et le jeune. Il s'adresse aux jeunes âgés de 17 à 29 ans révolus. L'apprentissage permet aux jeunes de suivre la formation aide-soignant en institut et de travailler auprès d'un employeur sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage.

Pourquoi devenir apprenti(e) ?

- ✓ Vous obtenez une expérience de terrain et professionnalisante, liée au métier pour lequel vous vous formez
- ✓ Vous êtes accompagné(e) par un maître d'apprentissage expérimenté et par les équipes du centre de formation
- ✓ Vous trouvez facilement un emploi à la fin de votre formation
- ✓ Vous vous confrontez au quotidien de la vie d'un établissement
- ✓ Vous ne payez pas votre formation, elle est financée par l'employeur
- ✓ Vous recevez un salaire pendant toute la durée de la formation et bénéficiez des avantages salariés

Le salaire de l'apprenti* :

Basé sur le SMIC 2020 Salaire Brut	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et +
1 ^{ère} année (d'exécution du contrat)	27% - 453,32 €	43% - 721,95 €	53% - 889,84 €	100% 1 678,95 €

*Certaines conventions collectives abondent cette rémunération

Prime d'activité : En plus de cette rémunération, un apprenti peut également percevoir la prime d'activité si son salaire est au moins égal à environ 950 euros nets par mois (78 % du Smic net).

Vous vous engagez à :

- ✓ Effectuer le travail confié par l'employeur
- ✓ Suivre les cours dispensés à l'IFAS
- ✓ Respecter les horaires de travail de l'IFAS, des lieux de stage et de l'employeur
- ✓ Respecter les règlements intérieurs de l'IFAS, des lieux de stage et de l'employeur



Les + de la formation à l'IFAS de Deauville

- ✓ Une expertise de 25 ans liée au métier d'aide-soignant
- ✓ Une formation de qualité, enseignée par des professionnels et pédagogues professionnels de santé qualifiés, validée par la certification Qualiopi
- ✓ Un accompagnement individuel, depuis la recherche d'un employeur jusqu'à la fin du contrat d'apprentissage
- ✓ Des méthodes pédagogiques basées sur l'apprentissage pratique, la simulation et adaptées aux réalités du métier

Des pistes pour trouver un contrat en apprentissage, vous pouvez :

- ✓ Prendre contact avec un centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ), le site Cap Emploi de votre Région ou une mission locale
- ✓ Aller directement sur les sites d'établissements de santé qui vous intéressent (beaucoup ont un onglet « Recrutement »)
- ✓ Faire des candidatures spontanées auprès des employeurs
- ✓ Recontacter les établissements dans lesquels vous avez travaillé (ou fait un stage) et qui sont dans le secteur qui vous intéresse
- ✓ En parler autour de vous, à votre famille, à vos amis
- ✓ Rechercher sur des sites d'offres d'emploi



FICHE D'INSCRIPTION EN APPRENTISSAGE 2023 (annexe 1)

CANDIDAT POUR L'ENTRÉE EN FORMATION EN APPRENTISSAGE CONDUISANT AU DIPLÔME D'AIDE-SOIGNANT ADMISSION DIRECTE Voie 1 (avec contrat d'apprentissage signé)

À remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	RESERVE A L'IFAS
<p>NOM DE NAISSANCE : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>NOM D'EPOUSE : _____</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ___ / ___ / ___ à : _____</p> <p>Département de naissance _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p>N° Sécurité sociale :</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___</p> <p>Téléphone portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___</p> <p>Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____</p> <p>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Dossier reçu le : ___ / ___ / ___</p> <p><input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage ou Lettre d'engagement</p> <p><input type="checkbox"/> fiche d'inscription</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Lettre de motivation</p> <p><input type="checkbox"/> Curriculum vitae</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme(s) ou titres</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation(s) et appréciation(s) employeur(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données</p> <p><input type="checkbox"/> Titre de séjour valide</p>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> Employeur signataire du contrat : _____</p> <p>NOM de l'établissement : _____</p> <p>NOM du Responsable et fonction : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>CP : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Mail : _____ @ _____</p> <p><input type="checkbox"/> Coordonnées de l'opérateur de compétences finançant la formation (voir avec employeur)</p> <p>Adresse : _____</p> <p>CP : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Mail : _____</p>



FICHE D'INSCRIPTION EN APPRENTISSAGE 2023 (annexe 2)

CANDIDAT POUR L'ENTRÉE EN FORMATION EN APPRENTISSAGE CONDUISANT AU DIPLÔME D'AIDE-SOIGNANT

SELECTION Voie 2 (pas de contrat signé pour l'instant)

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	RESERVE A L'IFAS
<p>NOM DE NAISSANCE : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>NOM D'EPOUSE : _____</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ___ / ___ / _____ à : _____</p> <p>Département de naissance _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p>N° Sécurité sociale :</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___</p> <p>Téléphone portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___</p> <p>Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____</p> <p>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p style="text-align: center;">Dossier reçu le :</p> <p style="text-align: center;">___ / ___ / _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pièce d'identité <input type="checkbox"/> Lettre de motivation <input type="checkbox"/> Curriculum vitae <input type="checkbox"/> Document situation personnelle ou professionnelle ou projet professionnel <input type="checkbox"/> Diplôme(s) ou titres <input type="checkbox"/> Bulletins scolaires ou relevés de résultats <input type="checkbox"/> Attestation(s) et appréciation(s) employeur(s) <input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données <input type="checkbox"/> Attestation de niveau de langue égale ou supérieure au niveau B2 <input type="checkbox"/> Titre de séjour valide



AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNÉES (annexe 3)

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission janvier 2023 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'institut de formation.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Autorise l'institut à transmettre les données me concernant.

N'autorise pas l'institut à transmettre les données me concernant. Dans ce cas, mon nom n'apparaîtra pas dans la liste d'affichage des résultats.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

NOM Prénom du candidat OU du représentant légal si candidat mineur

Signature précédée de la mention Lu et approuvé